

5^e Orientation Maîtriser la demande d'énergie

2^e thématique Soutenir la rénovation du bâti existant

Fiche action N°5.2.0 AIDE A L'AUTO-EVALUATION de la SITUATION ENERGETIQUE DE SON LOGEMENT

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

créer un « outil » simple et accessible, afin que tout propriétaire ou occupant puisse définir de manière rapide la situation énergétique de son (ou ses) logement(s).

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

tous les propriétaires ou occupants n'ont pas conscience de la situation énergétique de leur(s) logement(s). Afin de contribuer à une meilleure sensibilisation, donner les clefs d'une possible auto-évaluation doit permettre à tout le monde de se mobiliser.

3. DESCRIPTIF DES ACTIONS

Principe : à partir des relevés de factures énergétiques, au moins sur un an, il est possible d'évaluer la consommation d'énergie du bien ou classe énergétique (selon le même principe que « l'étiquette énergie » d'un Diagnostic de Performance Energétique - DPE).

Avec quelques formules simplifiées, il est possible de déterminer l'énergie en kWh selon les énergies les plus couramment utilisées.

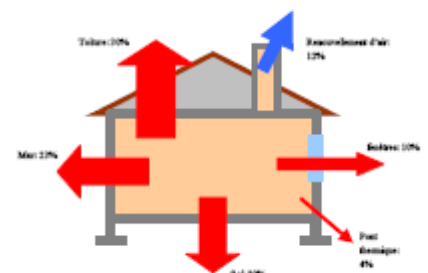
Chacun pourra ainsi calculer en fonction de la surface du logement considéré, la classe énergétique selon la description suivante :

Logement économe	Logement
≤ 50 A	kWh _{EP} /m ² .an
51 à 90 B	
91 à 150 C	
151 à 230 D	
231 à 330 E	
331 à 450 F	
> 450 G	
Logement énergivore	

Interpelé probablement par un résultat qui pourrait le surprendre, le propriétaire se trouvera sans doute dans une logique de recherche d'économie et donc d'informations plus sûres, préfigurant les travaux d'économie d'énergie recherchés.

Présentation de l'action : par la *création d'une plaquette simplifiée* regroupant :

- l'ensemble de la démarche,
- des informations techniques facilement lisibles,
- un renvoi vers des conseils objectifs ou des instances reconnues.



Moyens de diffusion : la plaquette pourrait être diffusée :

- via l'ensemble des relais locaux d'information (journaux municipaux, les services de l'urbanisme, l'Espace Info-Energie, l'UNPI,...)
- par courriers directement adressés aux propriétaires
- par internet sur les sites des collectivités locales,...

5^e Orientation Maîtriser la demande d'énergie

2^e thématique Soutenir la rénovation du bâti existant

Fiche action N°5.2.1 CONSEIL & AIDE A LA DECISION à apporter aux PROPRIETAIRES

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

après une première sensibilisation (à partir des rendus liés à la thermographie aérienne, à la plaquette simplifiée « voir fiche action N°1 »,...), il faut que les propriétaires puissent avoir un conseil et une assistance personnalisés par un intervenant « neutre ».

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

malgré les progrès accomplis depuis trente ans en matière d'isolation et d'installation de chaudières modernes, la différence entre les performances énergétiques moyennes des logements anciens et celles des logements neufs ne cesse de croître. La consommation moyenne unitaire de nos logements est encore aujourd'hui plus de quatre fois supérieure à l'objectif à atteindre en 2050 (50 kWh/m²).

Le remplacement de fenêtres simple vitrage par des fenêtres avec double vitrage est souvent le premier réflexe des propriétaires qui souhaitent réaliser des économies d'énergie. Or les menuiseries extérieures représentent en moyenne 13% des déperditions constatées. Par contre, l'isolation des combles, souvent oubliée, permet une réduction des déperditions d'environ 30%. Cet exemple illustre le besoin de lutter contre certaines idées reçues.

Principe : en fonction des contraintes de chaque patrimoine et avant de mettre en œuvre des travaux liés aux économies d'énergie, il est utile et même nécessaire que le propriétaire puisse déterminer la nature des travaux qu'il convient de réaliser et dans quel ordre.

Si l'ambition est d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation qualitatifs, dans le but de produire des logements sains et économes en énergie, le recours à un diagnostic suivi d'une aide à la décision est essentiel.

3. DESCRIPTIF DES ACTIONS

par la ***mise en place d'un conseil et d'une assistance technique*** auprès des propriétaires, qui pourraient :

- proposer des études thermiques à l'occasion d'une visite à domicile, en comparant notamment la quantité annuelle d'énergie consommée (à partir des factures) à la quantité d'énergie estimée (à partir des caractéristiques thermiques du bien et de ses équipements)
- apporter des recommandations personnalisées pour un bon usage des énergies (économies possibles en fonction du comportement,...)
- apporter des recommandations en matière d'amélioration (nature des travaux, nature des matériaux et matériels, estimation sommaire du coût des travaux,...)
- aider à la définition des priorités en vue de travaux échelonnés dans le temps (estimation des économies réalisables et de la durée de retour sur investissement,...)
- ...

4. ACTEURS

- Direction pilote ou coordinateur ou maître d'ouvrage : CAC
- Partenaires techniques : services de la ville ou structures associatives (pour garantir la neutralité et l'indépendance vis-à-vis de fournisseurs,...) ayant des compétences techniques en matière d'habitat et d'économies d'énergie
- Partenaires financiers : à définir

5^e Orientation Maîtriser la demande d'énergie

2^e thématique Soutenir la rénovation du bâti existant

Fiche action N°5.2.2 MISE EN PLACE D'UNE OPAH AVEC VOLET ENERGETIQUE Et/ou AIDER FINANCIEREMENT les PROPRIETAIRES LES PLUS MODESTES

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

aider financièrement les ménages les plus vulnérables à réaliser des travaux d'économies d'énergie (cohérents et justifiés), pour contribuer à alléger leur facture énergétique, dont la charge sans cesse croissante tend à les mettre en péril.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

avec un coût énergétique qui ne va cesser d'augmenter, le risque est d'instaurer une « double peine » pour les ménages les plus modestes qui ne pourraient ni investir dans des travaux ni réaliser des économies d'énergie ou payer des charges toujours croissantes. L'amélioration de la performance énergétique dans le parc de logements existants est au cœur de cette problématique : il faut lutter contre la « précarité énergétique ». Il est nécessaire de veiller à ne pas créer de « fracture énergétique ».

Cette précarité énergétique concerne aussi bien les propriétaires occupants que les locataires. Les « propriétaires les plus fragiles », qui ont peu de moyens pour investir dans des travaux, ne sont pas aujourd'hui dans une démarche pour réaliser des économies d'énergie. La prise de conscience de cette problématique, possible par les différentes actions de sensibilisation et de conseil, doit être accompagnée par des aides adaptées.

Principe : si l'ambition est d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation qualitatifs, dans le but de produire des logements sains et économes en énergie, une contribution avec une aide financière, sous la forme d'une subvention adaptée au contexte local et aux ressources des propriétaires, doit permettre de réduire cette « fracture énergétique ».

3. DESCRIPTIF DES ACTIONS

par la ***mise en place d'un dispositif incitatif comme une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec un volet énergétique*** afin de proposer :

- un dispositif d'aides financières adaptées (en fonction des différents partenaires),
- une animation avec une forte valeur ajoutée technique : études thermiques à l'occasion d'une visite à domicile, recommandations personnalisées, aide à la définition des priorités en vue de travaux échelonnés dans le temps,...
- un travail de sensibilisation, voire de formation des professionnels du bâtiment aux bonnes pratiques en matière de travaux d'économies d'énergie,

4. ACTEURS

- Direction pilote ou coordinateur ou maître d'ouvrage : CAC
- Partenaires techniques : équipe de suivi-animation d'OPAH avec des compétences techniques certifiées en matière d'économies d'énergies
- Partenaires financiers : l'ANAH, la Région Champagne-Ardenne,...